

PERIGNY, le 20 avril 2006

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drivre-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

DECONS
à Echillais
Agrément VHU

Rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire,

Par dossier du 10 avril 2006, M. David DECONS, Président Directeur Général, de la société DECONS SA, dont le siège social est 1701 route de Soulac, 33290 LE PIAN MEDOC, sollicite l'obtention de l'agrément prévu à l'article 9 du décret du 1^{er} août 2003 pour son établissement d'Echillais 17620, Carrières Noires.

Le dossier comprend :

- les renseignements relatifs à l'identification de la société,
- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges des démolisseurs de véhicules usagers,
- la référence à l'autorisation préfectorale (7 janvier 1977),
- l'attestation de conformité aux dispositions de l'autorisation préfectorale et des exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 ainsi que les réponses de l'exploitant, établie par SGS,
- le certificat ISO 14001 : 1996 justifiant les capacités techniques à exploiter les installations,

A l'examen des pièces, il apparaît que le dossier répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

L'arrêté préfectoral du 7 janvier 1977 impose les dispositions de l'arrêté ministériel du 10 avril 1974 et nécessite quelques précisions additionnelles.

Dans ces conditions, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande d'agrément, par arrêté préfectoral complémentaire dont projet ci-joint et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.